

# Prise en compte des spécificités méditerranéennes pour une stratégie de développement de la gestion forestière

Texte transmis par les Centres régionaux de la propriété forestière méditerranéens au ministre de l'Agriculture en mai 2004

*Au titre de contribution à nos réflexions sur la mise en place d'une politique forestière méditerranéenne, les CRPF de la région méditerranéenne nous ont fourni le texte qu'ils ont transmis au ministre de l'Agriculture en mai 2004. Ce texte, présenté par Daniel Quilici, président du CRPF Provence-Alpes-Côte d'Azur, lors de nos Etats généraux, propose une stratégie de développement de la gestion forestière tenant compte des spécificités méditerranéennes.*

## Etat des lieux et constats

### *La forêt privée*

#### *Surface*

La forêt privée tient une place très importante dans le territoire : 2,1 millions d'hectares dans les quinze départements méditerranéens, soit 26 % de la surface du territoire.

La superficie boisée privée est très élevée comparée à la population et à la superficie de la zone par rapport à la France.

Zone méditerranéenne :

- population : 13 % de la population française,
- surface : 14 % de la surface de la France,
- surface boisée : 19 % de la surface boisée française,
- surface des forêts privées : 21 % de la surface des forêts privées françaises.

La surface de forêt est en augmentation continue, à un rythme supérieur à celui de toutes les autres régions de France. En 10 ans, de 1989 à 1999 cette surface (toutes propriétés confondues) a augmenté de 23 400 ha/an, ou 0,9 % par an, à comparer à l'augmentation pour toute la France, de 61 500 ha/an, au rythme moyen sur 10 ans de 0,4 % par an.

La forêt progresse donc plus de deux fois plus vite en région méditerranéenne.

## Volumes sur pied

Ils sont aussi en augmentation constante, de 1,4 % par an.

1989 : 76 m<sup>3</sup>/ha

1994 : 80 m<sup>3</sup>/ha

1999 : 87 m<sup>3</sup>/ha

## Accroissement et récolte

L'accroissement est de 4,9 millions de m<sup>3</sup>/an, en amélioration continue.

La récolte n'est que de 1,5 millions de m<sup>3</sup>/an, soit 30 % de l'accroissement.

Il y a donc une sous-mobilisation très importante.

## Les propriétaires

Au-dessus de 1 ha, il y a 214 400 propriétaires (Cf. Tab. I).

La répartition de la propriété entre les classes de surface est proche de celle de la moyenne nationale.

Toutefois, dans les zones montagneuses, la propriété est très parcellisée.

## La desserte

Plus de 800 000 ha de forêts privées sont mal desservis, soit environ 40 % de la superficie.

## La gestion des forêts privées

Le pourcentage de Plans simples de gestion (PSG) agréés est faible.

Pour les trois régions Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, il est de 37 %.

Ces deux dernières années, les PSG agréés couvrent tout juste la somme des PSG arrivant à terme.

## Les travaux en forêt privée

Les travaux conduits en forêt privée sont en régression constante depuis le début du plan.

**Tab. I :**  
Nombre de propriétaires de plus de 1 ha en France méditerranéenne

	1 à 10 ha	10 à 25 ha	> 25 ha	Total
Nombre	189 341	16 012	9 047	214 400
% en nombre	89 %	7 %	4 %	100 %
% surface	40 %	16 %	44 %	100 %

## Le contexte économique

### Les prix du bois

De 1995 à 2003 :

- les cours s'effondrent pour les résineux communs (exemples du pin sylvestre et du pin d'Alep) passant, en prix constant, de 10 ou 12 €/m<sup>3</sup> à 5 €/m<sup>3</sup>.

- les cours sont soutenus pour le bois de feu, passant de 12 ou 13 €/m<sup>3</sup> à 16 €/m<sup>3</sup>.

Ces conditions économiques conduisent à une rentabilité quasi nulle de l'exploitation des forêts.

En extrapolant les tendances, seule l'exploitation des meilleurs taillis et des résineux nobles de montagne (mélèze, épicéa, sapin) fournira, dans un proche avenir, un revenu.

L'augmentation du coût des exploitations conjugué à celui des matières premières de médiocre qualité ne laissent guère d'espoir aux propriétaires.

### Le tourisme

La zone méditerranéenne est incontestablement la plus touristique de France.

- Nombre de logements : 14 % du nombre de logements en France,

- Nombre de résidences secondaires : 31 % du nombre de résidences secondaires en France, en augmentation très rapide + 1,6 % par an, la moyenne française étant de + 0,9 % par an.

- 370 millions de nuitées par an, réparties entre le littoral et la montagne, soit 20 % du nombre de nuitées en France.

## Le contexte environnemental

### Natura 2000

Le nombre de sites Natura 2000 en zone méditerranéenne représente 22 % du nombre de sites de la France (14% en surface).

La forte assiette des sites Natura exprime la très forte valeur en termes de biodiversité de la zone méditerranéenne.

Cette haute valeur environnementale concerne les zones littorales et de montagne.

### Les risques

- Risque "incendie"

La zone méditerranéenne est caractérisée par des risques naturels élevés : plus de 80 %

des incendies de forêts en France ; en moyenne 24 000 ha consumés par an.

### – Risque “érosion”

La grande majorité des forêts de protection sont situées dans la zone méditerranéenne.

### Rentabilité de la gestion

La forêt privée méditerranéenne est donc soumise à une dégradation de sa rentabilité.

Ses recettes diminuent progressivement. Les cours des bois de faible qualité qu'elle produit majoritairement s'affaissent année après année, les revenus de la chasse sont généralement insignifiants, voire nuls du fait de la pression de sociétés communales peu enclines à renoncer à leurs priviléges, les prix des locations de forêts pour un objet pastoral sont symboliques.

Quant à la rémunération des aménités, l'écrasante majorité des propriétaires ne peut y songer, les collectivités étant pour le moins peu motivées pour financer ce type de services.



la desserte atteint un niveau d'environ 40 à 45 % par rapport aux objectifs”.

“Les CRPF ont perdu leurs crédits d'animation alors que les besoins liés à la dynamisation de la petite propriété forestière et à la gestion groupée des chantiers de travaux et d'exploitation existent... Le PDRN ne prévoit aucune action d'accompagnement liée à la mobilisation des bois, la création de routes, de plans de gestion concertés, de plan de massif, etc. Les professionnels dénoncent unanimement une mise en péril des acquis précédents en matière d'animation. Pour les secteurs de montagne... au delà de l'approche économique liée à la valorisation des bois, se pose le problème de la régénération des secteurs ayant un rôle de protection des sols et des populations situées en aval”.

“Le PDRN a clairement été conçu au départ pour répondre à une approche de projet de filière forêt-bois. Or sur le terrain, il est avant tout perçu comme un outil répondant à une logique de guichet... dans sa conception en tuyaux d'orgue, il ne peut et ne pourra pas correspondre à un véritable outil répondant à une logique de projet. Les conditions opérationnelles d'accès aux aides sont directement liées à un thème, à un bénéficiaire et à un ensemble de parcelles. Or les politiques forestières régionales se territorialisent de plus en plus, développent des partenariats en s'orientant davantage vers des logiques de projets intégrés touchant le développement rural dans son ensemble”.

### Des politiques d'aménagement du territoire et des milieux naturels inadaptées à la gestion durable des forêts privées

Des rapports officiels mettent en relief l'inadaptation actuelle à la forêt méditerranéenne de la politique menée par l'Etat.

### Des financements en baisse, et inadaptés

Depuis le début du plan en cours, les financements de la forêt méditerranéenne se sont amenuisés, comme le révèle l'évaluation du PDRN à mi-parcours (bureau d'étude OREADE).

“Le contexte de l'après-tempête a fortement bouleversé la conception et la mise en œuvre du PDRN en réduisant de plus de 50 % parfois presque en totalité, la mise en œuvre des mesures hors plan chablis”.

“On note à l'échelon national que le niveau de réalisation pour certaines mesures reste faible. L'amélioration des peuplements et de

### Photo 1 :

Chaque acte de gestion de la forêt méditerranéenne doit être encouragé. Ici, rencontres avec un propriétaire forestier près de Figanières dans le Var, lors des Journées “pin maritime” organisées par Forêt Méditerranéenne.  
Photo D.A.

## ***Les incendies de 2003, révélateurs d'une politique inadaptée***

Pour sa part, le rapport élaboré en décembre 2003 intitulé "La protection contre les incendies de forêt après les feux de l'été 2003" note dans son chapitre 5 :

"En zone méditerranéenne, la dégradation de ces activités sylvicoles décourage les propriétaires et diminue le nombre d'acteurs. Et pourtant si l'on raisonne en gestion de la sécurité, le sylviculteur est le seul qui soit à la fois demandeur de sécurité pour la forêt et offreur de sécurité par les travaux sylvicoles qu'il peut entreprendre".

"Pour que la seule perspective des propriétaires forestiers ne soit pas la spéculation foncière, il faut leur offrir une information sur le rôle joué par leur forêt dans le projet global de territoire et leur proposer "un contrat" qui reconnaît la valeur de leur activité sylvicole.

L'exemple des plans de développement de massif, mis en œuvre par le CRPF Provence-Alpes-Côte d'Azur à une échelle importante, montre que les efforts d'animation peuvent, par exemple, entraîner 80 % des propriétaires d'un massif à effectuer une éclaircie dans leur forêt.

A l'image des contrats d'agriculture durable, la protection des espaces naturels a besoin de "contrats de sylviculture durable", individuels ou collectifs. Les propriétaires ou leurs représentants s'engageraient à respecter un cahier des charges, en échange d'un

**Photo 2 :**

Plantations de peupliers sur un terrain favorable, dans une propriété privée de St-Martin-de-Brôme dans les Alpes-de-Haute-Provence  
Photo D.A.

appui financier apporté par ceux qui en bénéficient. Il pourrait s'agir de crédits nationaux ou européens, dans la mesure où le tourisme concerne tous ceux qui viennent profiter des territoires méditerranéens, ou bien des organismes représentant l'activité touristique locale au titre des retombées économiques du tourisme".

## **Enjeux**

Si on ne fait rien pour adapter la politique actuelle, les risques sont les suivants :

- des propriétaires découragés,
- des forêts laissées à l'abandon,
- une récolte continuant à diminuer et donc une baisse de l'emploi dans la filière bois,
- une masse de combustible constamment croissante, donc des risques d'incendie accrus et des sinistres de plus en plus graves en intensité,
- un tourisme menacé face au risque encouru et à cause des paysages massacrés.

## **Des propositions pour une nouvelle politique**

### **Cadre législatif**

Les propositions d'actions ci-après tiennent compte des spécificités méditerranéennes, comme la loi du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt le prévoit :

- Article L1 – 6°alinéa du code forestier :

"La mise en œuvre de la politique forestière tient compte notamment des spécificités ou contraintes naturelles d'exploitation des forêts montagnardes, méditerranéennes et des forêts soumises à une forte fréquentation du public".

- Article L1 – 8° alinéa :

"La politique forestière privilégie les mesures incitatives et contractuelles, notamment par la recherche de justes contreparties pour les services rendus par la forêt et les forestiers en assurant les fonctions environnementales et sociales lorsque cela conduit à des contraintes ou à des surcoûts d'investissement et de gestion".



### Objectifs

Faire revivre les forêts méditerranéennes par l'encouragement à tous les actes de gestion possibles. Tout acte de gestion contribue en effet à faire sortir du bois efficacement et durablement de la forêt. Il s'agit aussi de diversifier les sources de revenus pour les propriétaires :

- récolte de bois (bois-énergie, bois d'œuvre),
- sylvopastoralisme,
- revenus de la gestion de la chasse,
- sylviculture truffière et autres champignons,
- liège,
- accueil du public rémunéré,
- contrepartie à trouver dans le secteur non marchand (biodiversité, paysage, eau, air...).

### Les conditions à remplir pour une nouvelle politique

#### Sylviculture : besoin d'aides adaptées

Une large part des massifs forestiers privés est assimilable à de la friche forestière dans la mesure où ni travail d'entretien ni coupe n'y sont effectués.

La "friche forestière" est ainsi caractérisée par la densité des végétaux ligneux imbriqués étroitement dans toutes les strates. Les buissons sont coalescents, les cimes des arbres entremêlées. Cette formation est éminemment inflammable et combustible.

Une sylviculture incluant nettoyement et éclaircies réduirait grandement l'inflammabilité et la combustibilité.

La production de bois a tendance à croître régulièrement au fur et à mesure du temps. Ainsi dans le Var, elle est passée de 1,7 m<sup>3</sup> à l'ha en 1975, à 2,53 m<sup>3</sup> en 1999. Ce phénomène est lié à la maturation d'une forêt, en grande partie récente. Cette dynamique s'accompagne d'une amélioration progressive de la qualité des bois produits.

Le volume exploité augmenterait progressivement ainsi que les revenus induits, si les conditions économiques du moment étaient maintenues.

La production matière de la forêt méditerranéenne est en voie de s'améliorer en quantité et en qualité pour peu qu'un minimum de sylviculture soit appliquée.

Les schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS), en cours d'élaboration ou déjà élaborés s'attachent à déterminer par grands types de peuplement, les gestions durables conseillées aux propriétaires. Il serait très souhaitable qu'aux sylvicultures conseillées soient attachées, si nécessaire, des incitations financières.

Il faut sortir du système du guichet (PDRN, arrêtés préfectoraux fixant des itinéraires techniques...) pour travailler par projets, cohérents avec les orientations fixées par les Orientation régionales forestières (ORF), les SRGS, les Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

#### Rémunération des services rendus

L'espace forestier privé des régions méditerranéenne et alpine présente un fort inté-

**Photo 3 :**  
Faire revivre les forêts méditerranéennes passe aussi par la diversification des sources de revenus pour les propriétaires. Ici, parcours acrobatique en forêt, au Parc Aoubré dans le Var.  
Photo D.A.



rêt général compte tenu des services rendus (fonctions écologiques, de protection, paysagères et sociales), par contre l'intérêt économique, dans l'état actuel des peuplements, est souvent faible voire nul pour les propriétaires.

Force est de constater que, pour le moment, les modalités de soutien à la gestion durable (prévues par l'article L1.8° alinéa), n'ont pas été modulées pour tenir compte de ces situations particulières.

Dans les faits, il ne se fait pratiquement plus de travaux d'entretien en forêt privée (sauf interventions ponctuelles de collectivités).

## La nécessité d'une approche territoriale, et globale

Les problèmes liés à la prise en compte des fonctions paysagères environnementales et sociales doivent être traités généralement dans un cadre spatial excédant la dimension de la propriété individuelle, il en est souvent de même pour ce qui concerne l'exploitation de produits forestiers de faible valeur unitaire ou d'accès difficile, l'organisation de la chasse, l'exercice du sylvopastoralisme et la prévention des risques naturels (prévention et lutte contre les incendies, les inondations et les glissements de terrain).

Alors que dans le reste de la France la propriété individuelle peut en général être gérée selon une logique propre à chaque propriétaire, les contraintes génèrent en zone méditerranéenne la nécessité de coordonner les gestions par territoires cohérents.

Comme le note le rapport Bianco "la région méditerranéenne constitue donc un terrain privilégié d'expériences pour les problématiques qui concernent l'ensemble de la forêt française et se trouvent ici particulièrement exacerbées".

Il convient d'expérimenter une politique novatrice sur la base du partenariat et du contrat visant à assurer, dans l'intérêt général, un entretien des forêts cohérent par territoire répondant aux impératifs de la gestion durable et respectant les droits du propriétaire.

Cette nouvelle donne suppose que l'approche globalisée devienne une méthode systématisée incluant, pour la forêt privée, l'élaboration de plans de développement selon les méthodes expérimentées par les

CRPF méditerranéens, l'étude de schémas de desserte et l'adoption de plans de financement spécifiques d'une durée adaptée.

## Propositions d'action

La politique proposée nécessite un redéploiement des financements disponibles pour permettre :

- la mise en place de personnel technique chargé de la réalisation et de l'animation des plans de développement de massif et autres approches territoriales (CRPF mais aussi coopératives et autres OGEC),

- le soutien aux organismes de service (coopérative et autres OGEC),

- la conclusion de contrats de financement avec les propriétaires disposant de PSG, lorsqu'ils s'engagent dans des opérations d'intérêt général,

- le financement d'opérations groupées visant les petites propriétés lorsqu'elles correspondent à celles préconisées par les plans de développement,

- la mobilisation de crédits d'accompagnement des plans de développement suffisants pour permettre une efficacité optimale des agents de développement,

- une grande latitude d'adaptation des modalités d'aides pour prendre en compte la complexité des cas rencontrés dans la zone méditerranéenne,

- une cohérence des aides avec les préconisations des SRGS.

Bien entendu, à l'effort pour adapter la forêt privée aux impératifs de la gestion durable, doit correspondre une politique volontaire visant au développement des filières d'utilisation des produits issus de la forêt.

Il est bien évident que les propriétaires désirent tout autant que les collectivités et l'Etat que le revenu tiré des forêts permette d'assurer leur entretien.

**CRPF  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Languedoc-Roussillon  
Corse  
Rhône-Alpes**

Centres régionaux de la propriété forestière

**CRPF PACA**  
7 Impasse Ricard-Digne 13004 Marseille  
Tél. : 04 95 04 59 04  
Fax : 04 91 08 86 56  
Mél : paca@crpf.fr

**CRPF Languedoc-Roussillon**  
378 rue de la Galéra 34097 Montpellier cedex 5  
Tél. : 04 67 41 68 10  
Fax : 04 67 41 68 11  
Mél : languedocroussillon@crpf.fr

**CRPF Rhône-Alpes**  
Parc de Crécy 18 av du Général de Gaulle 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or  
Tél. : 04 72 53 60 90  
Fax : 04 78 83 96 93  
Mél : rho-nealpes@crpf.fr

**CRPF Corse**  
71 Cours Napoléon 20000 Ajaccio  
Tél. : 04 95 23 84 24  
Fax : 04 95 23 84 38  
Mél : crpcfcorse@wanadoo.fr